

A L'EAU J.V.

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 100 euros
Siège social : all Du Couchant, Zac Grand Angles, 30133 Les Angles

530 629 021 R.C.S. NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le trente septembre, à dix-huit heures,

Monsieur Jacques VEYRAND,

agissant en qualité d'Associé Unique Gérant de la Société,

détenant la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société,

L'Associé Unique a statué sur l'ordre du jour suivant :

- modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article « Exercice social » des statuts,
- pouvoirs pour formalités.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Modification de la date de clôture de l'exercice social)

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois, et clôturera le 31 décembre 2025.

En conséquence, l'article « Exercice social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 6 - Exercice social

L'exercice social commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
 *
 *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Jacques VEYRAND
Gérant Associé Unique